

# Réforme des retraites : Thomas Piketty critique-t-il une mesure dont il était le promoteur il y a douze ans ?

liberation.fr/checknews/2020/01/22/reforme-des-retraites-thomas-piketty-critique-t-il-une-mesure-dont-il-

22 janvier  
2020

Cédric Mathiot 22 janvier 2020 à 10:14

L'économiste, très critique à propos de la suppression des cotisations pour les rémunérations au-delà de 10 000 euros mensuels, est accusé de revirement, en raison d'un livre de 2008 où il défendait cette mesure. Les choses sont un peu plus compliquées.

Question posée par Jérôme le 15/01/2020

Bonjour, votre question a été raccourcie, la voici en intégralité : *«Est-il vrai que Thomas Piketty dénonce le plafonnement des cotisations à 3 PSS [plafonds de Sécurité sociale, ndlr] pour les "super-cadres" qui creuserait les inégalités (source : France Inter et CheckNews), alors qu'il recommandait en 2008 un nouveau système de retraite avec un plafond fixé à 2 PSS, considérant le plafond actuel de 8 PSS comme excessif et antiredistributif ? Si oui, qu'est ce qui explique ce revirement ?»*

Comme nous l'avons déjà expliqué à de nombreuses reprises dans *CheckNews*, la réforme des retraites comporte une mesure supprimant les cotisations des plus hauts salaires pour la part des rémunérations au-dessus de trois plafonds de Sécurité sociale – ou PSS –, soit 10 000 euros bruts mensuels. Thomas Piketty avait vivement critiqué cet aspect de la réforme sur France Inter, début décembre, mais aussi dans *le Monde*. Dans une chronique datée du 10 décembre et intitulée «Plusieurs retraites universelles sont possibles», l'économiste écrit : *«Le financement de la retraite universelle doit reposer sur la solidarité et la mise à contribution de tous, et notamment des plus aisés. Il faudrait au minimum que le taux de cotisation de 28% s'applique à tous les salaires, y compris les plus élevés, au lieu de chuter à 2,8% sur la tranche de salaires au-delà de 120 000 euros, comme le défend le rapport Delevoye.»*

Un revirement politicien, dénoncent en substance certains partisans de la réforme, arguant que Thomas Piketty était un ardent promoteur de la mesure, voire son inspirateur, dans un livre publié en 2008. *«Aujourd'hui, il est en contradiction totale avec ce qu'il disait à l'époque. Je ne comprends pas pourquoi»*, taclait Jean-Louis Malys, ancien secrétaire national en charge des retraites à la CFDT, dans un article de BFM consacré précisément aux supposées variations de l'économiste.

De fait, dans son livre, *Pour un nouveau système de retraite*, coécrit avec Antoine Bozio, il y

a douze ans, Thomas Piketty défendait effectivement la fin des cotisations au-delà de deux ou trois plafonds de Sécurité sociale, dans un chapitre dédié intitulé «La question du plafond et de la retraite des super-cadres». L'argument principal était que la possibilité de cotiser jusqu'à huit plafonds de sécurité sociale (320 000 euros annuels en 2019) générerait des retraites d'un montant très important, que leurs bénéficiaires percevaient beaucoup plus longtemps que la moyenne des retraités, en raison des inégalités d'espérance de vie au profit des cadres. D'où un système antiredistributif. A noter que l'argument a été repris par Jean-Paul Delevoye. Devant le Sénat, en octobre 2018, le haut-commissaire justifiait la mesure de plafonnement des cotisations ainsi : *«Je ne suis pas convaincu que la solidarité collective puisse permettre à un système universel d'inclure de telles rémunérations [Delevoye évoquait notamment les patrons et les sportifs], qui peuvent parfaitement permettre le recours à l'épargne individuelle et collective selon des accords de branche ou d'entreprise. Il y a une limite à la solidarité collective !»*

## Thomas Piketty a-t-il changé d'avis ?

---

Contrairement à ce que suggèrent ses détracteurs, Thomas Piketty n'a pas changé d'avis sur ce point. Il reste favorable à la fin des cotisations contributives (c'est-à-dire ouvrant des droits) des super-cadres au-delà d'un certain montant de rémunération. Si l'économiste critique la mesure gouvernementale, c'est, explique-t-il, parce qu'elle ne reprend qu'un aspect de ce qu'il proposait.

Dans le chapitre consacré au sujet, il y a maintenant douze ans, les deux auteurs insistaient d'abord sur la question de la *«transition»*. En effet, la fin des cotisations des plus riches entraîne une déstabilisation du régime : il va falloir continuer à payer les retraites des très hauts salaires ayant acquis des droits en cotisant... sans continuer à percevoir des cotisations sur les hauts salaires encore en activité. D'où un trou pour le régime des retraites (chiffré à 67 milliards sur quinze ans). Parmi les nombreuses critiques visant la mesure, l'une vise précisément le fait que rien n'est prévu pour financer ce manque à gagner, que l'ensemble des salariés va devoir payer. Exactement ce qu'écrivaient Piketty et Bozio, qui mettaient en garde : *«Il serait injustifié de financer ces droits acquis à partir de la nouvelle cotisation globale de 25%, ce qui reviendrait à faire porter le poids de cette dette implicite de l'ancien système sur les fractions de salaires inférieures à 2 PSS.»* Dans leur ouvrage, Piketty et Bozio imaginaient un dispositif permettant de combler cette dette, sous la forme d'un prélèvement sur les hauts salaires, s'éteignant une fois la dette remboursée.

## Prise en compte des inégalités des espérances de vie

---

Mais la non-prise en compte de cette transition n'est pas le seul élément pour lequel Thomas Piketty critique le projet du gouvernement. Contacté par *CheckNews*, l'économiste considère même que ce point n'est *«pas du tout le plus important»*. Dans ses récentes prises de parole et contributions écrites au débat sur les retraites, Thomas Piketty va en effet au-delà d'une mesure transitoire, et réclame une mise à contribution

pérenne sur les hautes rémunérations. Pas seulement pour combler le trou financier, mais de manière structurelle. C'est ce qu'il a expliqué sur France Inter début décembre. Pour Piketty, les hauts cadres ne doivent plus cotiser pour acquérir de droits au-dessus de 10 000 euros mensuels, mais ils doivent continuer de verser une cotisation, non contributive, beaucoup plus importante que celle prévue dans l'actuel projet de réforme (2,8%). C'est là que réside l'essentiel de son désaccord avec le gouvernement, Thomas Piketty estimant que cette cotisation devrait être de 28%, identique à celle des autres salariés. En clair, les plus aisés, au-delà de 10 000 euros mensuels de rémunération, cotiseraient au même taux de l'ensemble des salariés. Mais pour payer les retraites des autres.

Cette proposition n'était pas abordée dans le chapitre consacré en 2008 à la retraite des super-cadres (qui ne parlait donc que d'un prélèvement transitoire pour combler la dette). Thomas Piketty explique qu'elle était en revanche esquissée dans un autre chapitre du livre, celui consacré aux inégalités d'espérance de vie selon les carrières. Pour corriger ces dernières, les deux auteurs exploraient (sans trancher entre elles) plusieurs pistes, en agissant à partir des données d'espérance de vie d'un certain nombre de professions, ou (solution «indirecte») en se basant sur les niveaux de rémunérations (considérant qu'en moyenne, les plus hauts salaires ont une espérance de vie plus élevée et donc une retraite plus longue). Piketty et Bozio proposaient notamment de moduler les rendements des cotisations des salariés selon leur niveau de revenu. Il n'était pas proposé explicitement de mettre en place une cotisation non contributive sur les hauts salaires comme l'économiste le suggère aujourd'hui (l'ouvrage proposant d'*appliquer des rendements plus élevés aux cotisations des salariés modestes*), mais Thomas Piketty estime que *«c'est la même idée»*.

## Défi du financement de la fin de vie

---

Douze ans plus tard, l'économiste réfute toute contradiction, mais assume avoir précisé ses propositions, notamment en privilégiant désormais explicitement la solution de la contribution sur les hauts salaires. Cet ouvrage *«était évidemment imparfait, je ne l'écrirais pas de la même manière aujourd'hui. En particulier, le livre se contentait de lister différentes solutions permettant de prendre en compte l'inégalité des espérances de vie (directement ou indirectement), sans trancher clairement, avec le risque que la question soit éludée, ce qui est d'ailleurs le cas dans l'actuel projet gouvernemental»*.

Au-delà de l'argument de l'inégalité des espérances de vie, qui était présent dès 2008, Thomas Piketty voit aujourd'hui un deuxième argument à la mise en place de cette cotisation sur les hauts salaires. *«Je ne le percevais pas aussi clairement en 2008, mais avec les nouveaux défis posés par la fin de vie, je pense qu'il faut assumer un système de retraites qui soit explicitement redistributif en faveur des basses et des moyennes retraites, quitte à mettre davantage à contribution les plus hauts salaires et patrimoines. Dans le système d'assurance maladie, le financement repose sur des contributions vingt fois plus importantes sur un salaire de vingt smic que sur un salaire au smic, et ce n'est pas pour autant que cela*

*ouvre droit à une chambre d'hôpital vingt fois plus grande. Il existe également des pays comme le Danemark qui financent leurs retraites par l'impôt sur le revenu : les plus hauts revenus sont mis à contribution, et en même temps les retraites sont fortement plafonnées.»*

Une position qui revient à rompre avec le modèle contributif, ce que l'économiste assume : *«On est empêtré en France dans le mythe du contributif, qui revient à reproduire, via notre système de retraite, les inégalités de la vie jusqu'au quatrième âge. Il faut abandonner l'idée selon laquelle la réduction des inégalités doit être laissée à l'impôt sur le revenu.»*

**En résumé :** Thomas Piketty avait effectivement proposé en 2008 la suppression des cotisations contributives au-delà d'un certain niveau de rémunération (il parlait de deux plafonds de Sécurité sociale). Une mesure, présente dans la réforme (qui a retenu la limite de trois plafonds de Sécurité sociale), qu'il continue de défendre. En revanche, l'économiste milite pour le maintien d'une cotisation non contributive élevée (bien au-delà des 2,8% prévus par la réforme) pour les hautes rémunérations. Non seulement pour combler le trou financier de la mesure (comme il le proposait en 2008). Mais de manière pérenne, pour corriger la question des inégalités d'espérance de vie, et pour financer les défis liés au financement de la *«fin de vie»*. D'où (entre autres raisons) son opposition au texte gouvernemental.